

CHARTRE DE L'ASSOCIATION SOS CARBON

Préambule

Au vu des conditions de vie de la majorité des populations des pays émergents et en voie de développement...

Les inégalités entre les populations de notre planète sont criantes. En effet, 1 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, près de la moitié de ces populations vivent avec moins de 2,78 euros par jour et 80% de la population mondiale détient moins de 10% des richesses. Ces populations disposent de faibles moyens (financiers, techniques, etc...), très souvent inadaptés, qui ne leur permettent pas de subvenir seules à leurs besoins.

Leur manque de moyens en fait donc les premières victimes des changements à venir, associés au changement climatique, sans qu'elles aient les moyens de s'y préparer. Même si elles aspirent au développement de leur mode de vie, à se hisser à un niveau de vie équivalent à celui des pays développés, cela implique des conséquences en terme d'augmentation potentielle de consommation, de pollution, et donc d'émission de gaz à effet de serre (GES) au niveau planétaire.

Et au vu des données des bouleversements climatiques...

Avertis de la possibilité de changements problématiques du climat terrestre, l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) (<http://www.wmo.ch>) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) (<http://www.unep.org>) ont créé le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 1988. Le GIEC qui compte 3 groupes de travail, s'est vu attribué conjointement avec Al Gore le prix Nobel de la paix en 2007.

Le rapport très alarmant du GIEC de 2007 met en évidence les conséquences de l'action de l'homme sur l'environnement et l'augmentation des GES dans l'atmosphère (CO₂, N₂O, CH₄, Halocarbures, ...); et souligne l'étroite corrélation entre la hausse des concentrations en GES dans l'atmosphère et la forte augmentation des températures moyennes observées. Cette augmentation est donc clairement additionnelle, et la responsabilité des différents déséquilibres naturels incombe, d'après les travaux de recherches à plus de 90% de certitude aux activités humaines.

Les conséquences de ces grands bouleversements climatiques sont évaluées de manière qualitative et très pertinente. De fait, d'ici la fin du XXIème siècle, nous devons faire face à l'élévation du niveau des mers, à une hausse des températures sur les différents continents, au changement des régimes des vents, à l'amplification des phénomènes extrêmes, ainsi qu'à des migrations ethniques (réfugiés

climatiques), et à de nombreux autres phénomènes que nous ne pouvons pas encore prévoir.

Les membres fondateurs de l'association SOS Carbon ont décidés d'agir pour les populations...

Les observations qui ressortent du Rapport 2007 du GIEC, nous montrent à quel point il est nécessaire et urgent d'agir. C'est pourquoi les membres fondateurs ont créé l'association SOS Carbon, dont le but est d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des populations des pays émergents et en voie de développement, tout en réduisant les émissions mondiales de GES. En d'autres termes, de participer à la réalisation effective des objectifs de Kyoto, et garantir un accompagnement aux populations concernées vers un développement propre.

Dans les pays développés, les pouvoirs publics et de nombreuses structures non gouvernementales se sont déjà positionnés par rapport aux problématiques du changement climatique. Il semble donc que notre action n'aurait pas un impact suffisamment fort si elle se limitait à ce terrain.

Dans les pays émergents et en voie de développement, les systèmes de production énergétique sont encore trop peu développés ou alors en cours d'élaboration. De nombreuses pistes de développement sont à explorer. Notre potentiel d'action est donc beaucoup plus important, optimisé par le fait que les coûts soient généralement plus faibles, et gagne en amplitude car dans le secteur de l'environnement et de l'humanitaire, de nombreux champs d'action sont possibles.

Nous considérons donc qu'il est de notre devoir d'aider les populations à penser leur développement mais aussi à intégrer leur besoin de développement dans cette dynamique, avec l'impératif de réduction d'émissions mondiales de GES ; de contribuer à l'amélioration de leur mode de vie tout en respectant l'environnement et les équilibres naturels, en réduisant autant que possible les émissions de GES.

Dans cet objectif, l'association SOS Carbon va s'employer à :

- aider à l'amélioration des conditions de vie des populations des pays émergents ou en voie de développement en participant à la lutte contre le changement climatique ;
- sensibiliser le maximum de personne (collectivités locales, associations, particuliers) aux problèmes environnementaux et en particulier au changement climatique ainsi qu'aux mauvaises conditions de vie de certaines populations dans le monde ;

- contribuer au développement des mécanismes de compensation carbone permettant à tout individu de lutter à son échelle contre le changement climatique tout en aidant à l'amélioration des conditions de vie des populations des pays émergents ou en voie de développement.

Son rôle sera de :

- Monter des projets de développement en partenariat avec des associations françaises ou étrangères (hors pays de l'OCDE). Les objectifs de la mission étant de proposer des techniques adaptées aux besoins de ces populations locales et aux spécificités de la région, de les leur transmettre pour qui ensuite seront en charge de leur diffusion en fonction des besoins.
- Organiser tout type d'intervention d'information et de sensibilisation ou de manifestation culturelle dans les deux domaines d'action de l'association SOS Carbon : l'environnement et l'humanitaire.
- Travailler en coopération avec des acteurs locaux des pays émergents ou en voie de développement (associations, ONG, collectivités locales sur différents projets

La présente Charte énonce ces principes, et garantit un cadre méthodologique permettant la parfaite cohérence avec les objectifs initiaux de l'association.

CHARTRE DES ADHERENTS

ARTICLE 1 : Les types de projet soutenus

Les projets soutenus doivent contribuer à une amélioration claire et effective dans les trois domaines d'engagement de l'association SOS Carbon, à savoir :

- L'amélioration des conditions de vie des populations des pays émergents ou en voie de développement, et la réduction des émissions de GES, n'induisant aucun impact négatif sur l'environnement ;
- La sensibilisation aux problèmes environnementaux et en particulier aux changements climatiques ;
- L'information et la promotion des mécanismes de compensation carbone volontaire.

Ces améliorations se divisent en trois axes principaux :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes de production de chaleur par la diffusion de techniques nouvelles et adaptées aux spécificités locales.
- Le développement des énergies alternatives, éthiques et durables, en choisissant pour les populations concernées les énergies renouvelables les plus adaptées aux spécificités locales.
- La diminution de la consommation des ressources non renouvelables (énergie fossile, bois dans des zones qui sont touchées par la déforestation,...) par leur remplacement par des ressources alternatives moins impactantes.

Ces projets ont pour objectif l'amélioration de la qualité de vie des populations pour qui ils ont été développés, et ce au quotidien induisant une diminution de la pénibilité du travail, du temps passé sur des tâches, etc... . Ils doivent également respecter les principes du développement durable, définis en 1987 par la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMD) :

« Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Enfin, tout développement passe par la conciliation des trois aspects économique, social, et environnemental des activités humaines, et par un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces enjeux.

ARTICLE 2 : Tenir compte des réalités locales

La réussite d'un projet de développement repose tout d'abord sur l'analyse préalable des besoins des populations visées, sur sa légitimité et son appropriation par ces mêmes populations. Cette appropriation ne peut se faire que si le projet a été pensé et conçu dans le respect des spécificités et des réalités nationales, régionales, et locales.

Le projet doit donc être pertinent, réaliste et ne pas être en décalage par rapport aux habitudes, aux différences culturelles et aux besoins des populations. De fait, l'association SOS Carbon ne prétend monter des projets qu'après avoir effectué des recherches approfondies et s'être renseigné auprès des dites structures et autorités compétentes de la région concernée et pour laquelle elle compte œuvrer.

Les éléments clés de tout lancement de projet sont définis par l'histoire, les coutumes, le fonctionnement « actuel » et les besoins des populations concernées.

ARTICLE 3 : Concevoir aux cotés des acteurs locaux

Les projets étant élaborés pour répondre aux besoins identifiés des populations, il est normal de les intégrer dans le processus de développement de ces projets. Dans ce but, l'association SOS Carbon s'entoure du plus grand nombre possibles d'acteurs locaux pour définir et monter tout projet (autorités locales, organisations non gouvernementales, associations, populations, ...).

Cette méthodologie participative permet de garantir l'intégration du projet aux différentes initiatives déjà entreprises au niveau local, régional, ou national ; ainsi que son adéquation avec les besoins des populations. C'est le premier aspect de la durabilité sociale du projet.

La conception du projet doit permettre toute modification, à tout moment, pour pouvoir l'ajuster en fonction de l'évolution de paramètres externes, internes et des demandes des populations.

ARTICLE 4 : Promouvoir des techniques accessibles

L'accessibilité à une technique pour les populations des pays émergents et en voie de développement consiste en deux points essentiels :

- Fabrication et mise en place peu coûteuse,
- Entretien des équipements facile et de faible coût

L'accessibilité des équipements doit permettre le respect des principes fondamentaux 5 et 6, dans l'optique de la pérennité économique.

ARTICLE 5 : Rechercher l'autonomie des populations

L'association SOS Carbon refuse de développer des projets susceptibles de favoriser l'assistanat des populations car elle ne souhaite pas cautionner ce type de situation. Sa mission est d'aider les populations de manière provisoire, et de les accompagner vers plus d'autonomie. Cela peut par la suite leur permettre de réaliser avec leurs propres moyens, des projets similaires.

Dans cette optique, l'association se fait un devoir de transmettre toute technique et tout savoir-faire qu'elle maîtrise. Elle encourage également la création et le développement de structures permettant l'organisation des particuliers (coopératives, associations, ...), ainsi que la vulgarisation de ces techniques.

Toutes les techniques employées sont au préalable étudiées et adoptées par les membres de l'association, ou mises au point par eux et ont pour vocation d'être diffusées par la suite de la manière la plus large possible. Elles sont donc à la disposition de chacun des membres de l'association, et de toutes les parties prenantes aux projets, à condition qu'ils reconnaissent les principes énoncés dans la présente Charte.

ARTICLE 6 : Faire contribuer les bénéficiaires

Toujours dans une perspective d'indépendance, il est important de considérer l'apport financier ou humain des populations. Si la mise en place du projet nécessite des investissements financiers pour la construction de technologie adaptée, les populations bénéficiaires doivent apporter une contribution.

Cette contribution peut se faire sous forme d'apport financier, ou humain avec une participation aux travaux de construction et de mise en place des équipements nécessaires. Le montant ou la durée de cet apport seront déterminés par les personnes en charge du projet d'une part puis en fonction de ces caractéristiques, et des moyens financiers des populations, d'autre part.

ARTICLE 7 : Sensibiliser à l'environnement

Sensibiliser les populations aux problématiques environnementales est indispensable. Comprendre les enjeux du réchauffement climatique nous permet :

- d'expliquer notre démarche ;
- d'obtenir l'engagement des populations face à un problème qui les concerne, ou les concernera dans un avenir proche ;

- d'obtenir leur volonté de s'approprier des techniques que nous nous proposons de leur apporter.

L'engagement des populations est garanti lorsque les améliorations apportées par tout projet sont clairement définies et qu'elles supposent un réel développement, à l'échelle des besoins identifiés de ces dites populations. Comprendre les motivations de l'association SOS Carbon est donc nécessaire.

La sensibilisation doit concerner non seulement les différents aspects du changement climatique, mais aussi et de façon non exclusive les problématiques de déforestation, d'érosion des sols, de pollution de l'environnement, ...

ARTICLE 8 : Vérification et/ou certification des projets et suivi du financement

L'association SOS Carbon s'engage à faire vérifier et /ou certifier par un organisme extérieur, dans la limite de ces moyens financiers, le plus grand nombre possible de ses projets. La vérification et/ou certification permet de garantir aux adhérents et aux donateurs le suivi des principes suivants :

- la pérennité du projet,
- la création de valeur et de bénéfices en termes de développement durable,
- la réduction effective des quantités de GES émises dans l'atmosphère,
- le caractère additionnel du projet et son suivi,...

Un suivi est par ailleurs assuré par l'association, de façon à évaluer si le projet répond avec exactitude aux besoins exprimés par les populations ou les collectivités locales, pour s'assurer de la viabilité, de la continuité du projet et pour améliorer nos interventions futures.

ARTICLE 9 : Financement des projets

Les principales sources de financement prévues par l'association SOS Carbon sont les cotisations de ces membres, les dons, les legs, les subventions, et autres produits des manifestations et formations qu'elle est susceptible d'organiser.

La vérification et/ou certification évoquée à l'article 7 peut générer des « Crédits Carbone », assurant une réelle diminution des émissions de GES.

Ces crédits peuvent par la suite être revendus sur le marché de la compensation carbone volontaire et apporter des capitaux nouveaux et nécessaires à la vie de l'association.

ARTICLE 10 : Rôles des adhérents

Chaque membre devra reconnaître et accepter l'ensemble de la Charte et les idées qu'elle véhicule. Il devra transmettre ces valeurs, et les diffuser autant que possible, de la manière qu'il juge la plus appropriée.

Les membres actifs sont investis dans les différents projets de l'association SOS Carbon. Lorsqu'ils sont en mission sur le terrain pour le compte de l'association, ils doivent s'attacher à appliquer tous les principes de la Charte.

Ils pourront être indemnisés sur demande et acceptation par le conseil d'administration des frais strictement relatifs à leurs missions et aux coûts qu'elles supposent (transport, hébergement, etc.)

ARTICLE 11 : Actualisation de la Charte

Pour que la présente Charte reste approuvée par tous, toute modification devra être approuvée à la moitié des voix exprimées :

- Lors d'une assemblée générale
- Lors d'une consultation des membres de l'association par courrier ou courriel
- Par tout autre moyen approprié